

## Comparution de Doug Ettinger devant le comité se penchant sur la situation à Postes Canada

Le 11 décembre dernier, Postes Canada a comparu devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO), qui poursuit son examen de la *situation à Postes Canada*. Lors de sa comparution, Doug Ettinger a déclaré que le gouvernement continuait son analyse du plan de transformation de 45 jours de la société d'État, soutenant qu'il ne présentait pas de grandes surprises et qu'il prenait appui sur les recommandations de la commission d'enquête sur les relations de travail menée par William Kaplan. Postes Canada est sans doute ravie des recommandations du rapport Kaplan parce que celui-ci reflète ses objectifs, mais il ne mentionne nulle part que les points de vue de la population, formulés dans plus de 900 mémoires, ont été en grande partie rejetés, en particulier en ce qui a trait à la nécessité de diversifier les services de Postes Canada.

Postes Canada a utilisé le thème de la transformation du service postal pour répondre aux besoins des utilisateurs actuels tout en banalisant l'incidence d'une cure minceur sur les services et les emplois. M. Ettinger a souligné que 30 000 employés et employées seraient admissibles à la retraite d'ici les dix prochaines années, sans toutefois préciser leurs classes d'emplois. Pour le STTP, une telle attrition pourrait équivaloir à environ 4 000 travailleurs et travailleuses admissibles à la retraite d'ici les cinq prochaines années. Postes Canada a déclaré mettre l'accent sur la croissance du marché des colis et sur la transformation numérique, car elle s'attend à ce que le segment du commerce en ligne double au cours de cette période de dix ans. Toutefois, le plan demeure d'éliminer la quasi-totalité de la livraison à domicile, un service pourtant fourni par tous ses concurrents.

Postes Canada a tenté de trouver un juste équilibre dans la mise en œuvre des coupes budgétaires, affirmant que le tout serait fait selon une démarche propre à chaque région. Le plan de 45 jours est censé présenter un ensemble de critères pour établir de quelle façon les coupes seront appliquées, mais ces critères n'ont pas été énoncés lors de l'audience. Le processus actuel, décrit dans le *Protocole du service postal canadien*, laisse peu de place à la consultation et ressemble davantage à l'émission d'un avis par Postes Canada.

Nous n'avons aucun exemple où la décision de remplacer la livraison à domicile par la livraison à une boîte postale communautaire ou de fermer un bureau de poste a été annulée.

### Notre lutte : diversifier les services, et non pas les réduire

Bien entendu, nous appuyons l'idée d'accroître la part de marché des colis de Postes Canada, mais nous remettons en question la nécessité d'appliquer des coupes budgétaires alors que l'échéance d'un retour à la rentabilité a été fixée à 2030, ce qui laisse assez de temps à Postes Canada pour mettre en place de nouveaux services générateurs de revenus. Par ailleurs, la hausse du prix des timbres appliquée au début de cette année a généré jusqu'à maintenant 430 millions \$ en nouveaux revenus.

Nous savons bien que Postes Canada procédera à des compressions qu'elle pourra facilement justifier et qui susciteront sans doute peu ou pas de questions de la part de la population. Pour nous, cela signifie que la lutte devra se faire au palier le plus local possible : un quartier et un bureau de poste à la fois. Au cours des mois à venir, chaque membre devra prendre les devants pour parler à ses amis et à ses alliés dans son milieu, communiquer avec la députée ou le député de sa circonscription fédérale et suivre les travaux de sa municipalité pour avoir la garantie que nous luttons contre ces compressions budgétaires, protégeons les bons emplois, maintenons un excellent service et renforçons le service postal public.

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

/map scfp 1979/acv sepb225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

